

VILLE DE



FRESNES

SUR-ESCAUT

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES 2024

SOMMAIRE

Introduction	4
I – L’environnement économique et financier	5
1) Contexte économique et la situation internationale et nationale	5
a. Point marché	5
b. Au niveau communal	10
2) Décryptage de la loi de Finances 2024	11
a. Un texte voté via la procédure du 49.3.....	11
b. Concours financiers de l’Etat aux collectivités	12
c. Un objectif non-contraignant d’évolution des DRF.....	12
d. Projet de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027	
Que retenir ?.....	12
e. Les mesures du PLF 2024.....	13
f. Comment estimer l’évolution de nos dotation en 2024.....	13
g. Coefficient de revalorisation des bases fiscales.....	16
h. Effort en faveur de l’investissement.....	17
i. Les autres mesures.....	17
3) Situation financière de la commune	19
a. Rétrospective financière	19
1. Le dynamisme des grandes masses financières.....	19
2. L’effet de ciseau.....	19
3. La dette.....	20
4. Les épargnes	20
II – Bilan 2023	21
1) Le fonctionnement	21
a. Les dépenses de fonctionnement 2023.....	21
b. Les recettes de fonctionnement 2023	23
c. Les taxes locales	25
2) L’investissement	26
a. Les dépenses d’investissement	26
b. Les recettes d’investissement	27
III – Prospective	28

1) L'année 2024	28
a. Les orientations	28
b. Les grandes caractéristiques du BP 2024	30
2) Projection 2024 – 2026	31
a. L'évolution projetée des grandes masses financières	31
b. L'évolution des épargnes	31
c. Fonds de roulement et résultat prévisionnel	32
d. La fiscalité directe	32
e. La section de fonctionnement	32
1. Les dépenses de fonctionnement	32
2. Les recettes de fonctionnement	34
3. L'évolution de l'effet de ciseau	35
f. La section d'investissement	35
1. Les recettes d'investissement	35
2. Les dépenses d'investissement	37
g. Le programme pluriannuel d'investissement et son financement	37
1. Les dépenses prévues au PPI	37
2. Les financeurs du PPI	37
Conclusion	38

Introduction :

Le débat d'orientation budgétaire a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des proportions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget par l'assemblée délibérante. (Article L2312-1 du CGCT).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Contenu obligatoire :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, et les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Pour la parfaite information des élus et dans l'intérêt du débat, la commune a décidé de communiquer l'intégralité de ce document à l'ensemble du conseil municipal dans les délais légaux.

Le débat d'orientation budgétaire répond aux obligations légales.

Le débat n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

I – L'environnement économique et financier

1 Contexte économique et la situation internationale et nationale

a- Point marché

Conflit Israélo-palestinien :

*Quel impact du conflit sur le monde, Israël et ses voisins ?

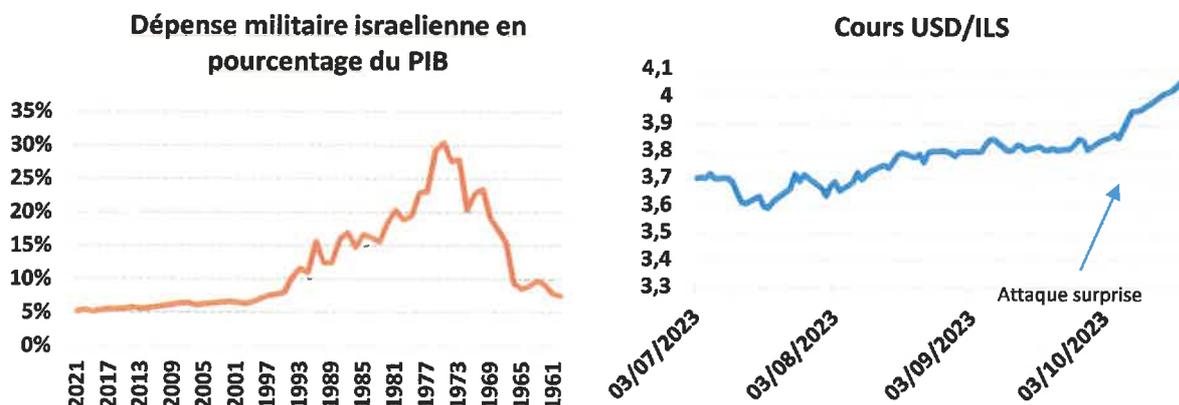
Israël fait face à un marché des changes qui succombe aux craintes liées à l'intensification de la guerre entre le pays et le Hamas, dans une impasse avec les commerçants qui pourraient déterminer le cours de la politique monétaire cette année et au-delà.

Le conflit entre Israël et le Hamas n'est pas resté sans conséquence sur le marché du pétrole. Lundi 7 octobre dernier, le baril de Brent a augmenté de 4,2 % pour atteindre 88,15 dollars et celui de West Texas Intermediate (WTI) de 4,3 % pour atteindre 86,38 dollars.

Les mouvements haussiers des premiers jours semblent plutôt dus au fait que les investisseurs ont été poussés par la peur. Ils craignent que le conflit militaire ne s'étende à d'autres États du Moyen-Orient et évaluent le risque géopolitique. Plusieurs pays producteurs de pétrole ont en effet apporté leur soutien au Hamas.

Joe Biden a déclaré le vendredi 20 octobre que le Hamas visait à perturber une potentielle normalisation des relations entre Israël et l'Arabie saoudite recherchée par Riyad.

De la frontière sud avec Israël jusqu'à la capitale Beyrouth, les Libanais sont de plus en plus nerveux et se préparent au pire scénario, qui verrait le pays méditerranéen entraîné dans une spirale de conflit.



Dernières actualités des marchés internationaux :

***La taxe internationale pour les multinationales devrait être mise en place pour 2024**

Actuellement, les entreprises peuvent choisir d'être imposées dans des pays à la fiscalité favorable où elles n'exercent pourtant qu'une part réduite de leur activité, attisant la concurrence fiscale entre Etats. Au total, quelques 200 milliards de dollars par an devraient être redistribués.

*** L'explosion du prix du riz après l'interdiction d'exportation de l'Inde**

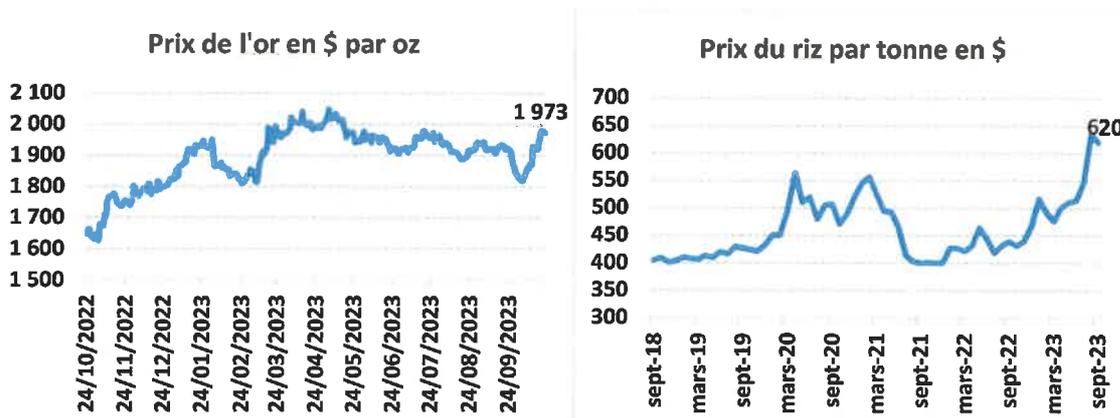
Les prix du riz dans le monde ont atteint en août leur plus haut niveau en 15 ans, augmentant de 9,8% sur un mois après les restrictions à l'export décidées par l'Inde, a indiqué vendredi l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

***Les entreprises pétrolières américaines enchainent les grandes acquisitions**

ExxonMobil a annoncé le rachat de Pioneer Natural Ressources pour 59,5 milliards de dollars (56 milliards d'euros). L'opération, entièrement financée par échange d'actions, est la plus importante réalisée par Exxon depuis le rachat de Mobil en 1998 pour 81 milliards de dollars. Elle a sonné la reprise des grandes manœuvres dans le pétrole et le gaz, puisque deux semaines plus tard, c'est le géant de l'énergie américain Chevron qui va racheter son compatriote Hess, producteur de gaz et de pétrole, pour 53 milliards de dollars.

***Le prix de l'or s'envole à cause de l'incertitude géopolitique**

Le prix de l'or a fortement augmenté depuis le début du conflit Hamas-Israël, soulignant encore davantage la divergence dans ses relations à long terme avec les bons du Trésor américain alors que les investisseurs fuient vers l'actif refuge.



Actualités France :

* L'automobile française se bat pour sa survie

La crise du Covid a provoqué une dégringolade de très grande ampleur de la production hexagonale, passée de 2,1 millions de véhicules en 2019 à 1,3 million l'année suivante. Cette chute de près de 40% n'a guère été rattrapée depuis puisque la production était toujours sous la barre du 1,4 million de véhicules l'an dernier.

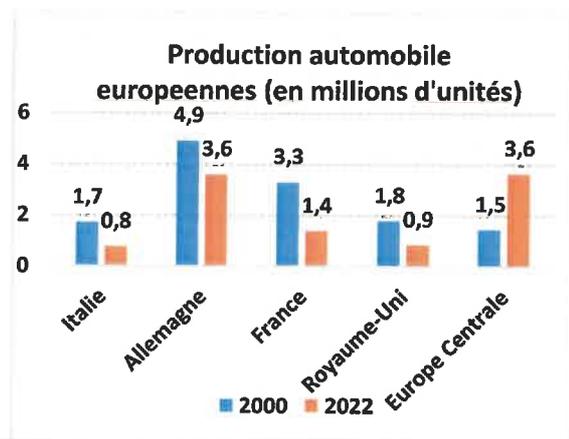
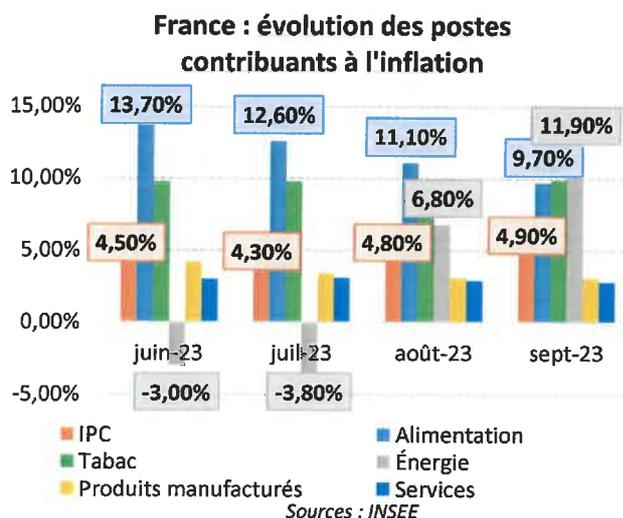
En prenant plus de recul, la chute est bien plus dramatique: la France produisait 3,5 millions de véhicules en 2005. L'Europe dans son ensemble a été secouée par le Covid. Mais les parts de marché de l'Hexagone n'ont cessé de s'effriter bien avant la pandémie, passant de 15% en 2011 à 13% en 2021.

L'industrie estime également que les efforts doivent se poursuivre pour améliorer la compétitivité de l'«offre France». Le coût horaire du travail au premier trimestre 2023 en France est très légèrement supérieur à celui de l'Allemagne, 42,80 euros contre 42,50 euros. Surtout, des pays comme l'Espagne, la Slovaquie ou la Slovénie, à l'intérieur de l'Europe, affichent un coût inférieur à 25 euros de l'heure. La différence est énorme.

*Les chiffres de croissance et d'inflation

L'Insee table sur une croissance de 0,9 % pour 2023, avec seulement 0,1 % et 0,2 % aux troisième et quatrième trimestre. Sur le front du chômage, les créations d'emplois devraient être moindres.

L'inflation persiste en septembre avec 4,9%, l'alimentation reste très élevée à près de 10%, l'énergie repart à la hausse à plus de 11%.



Inflation et croissance dans le monde :

***Le taux d'intérêt de l'emprunt à 10 ans des États-Unis a dépassé les 5% pour la première fois depuis 2007**

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt de l'emprunt des États-Unis arrivant à échéance dans dix ans a dépassé le lundi 23 octobre le seuil des 5%, une première depuis novembre 2007, au début de la crise financière des subprimes.

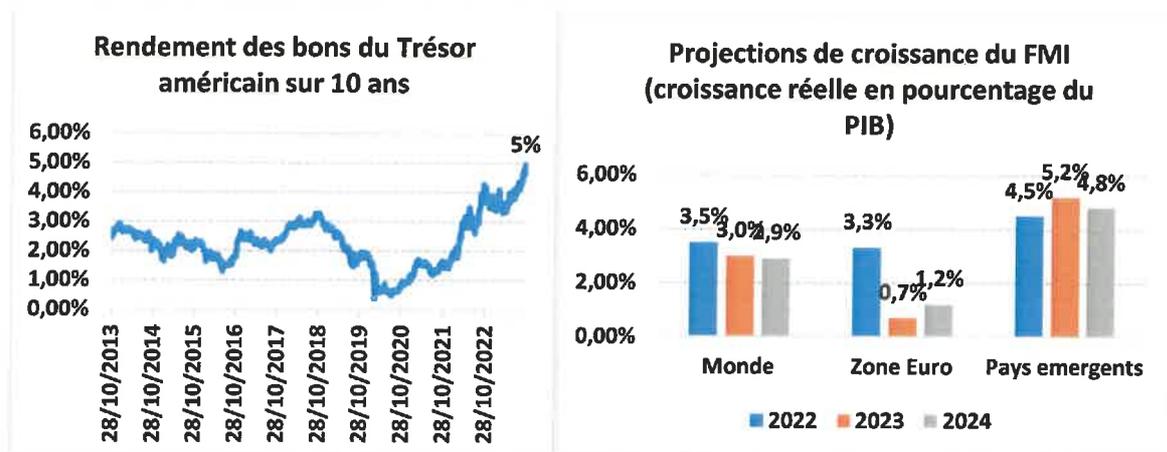
La hausse des taux longs tient en partie à la résilience de l'économie américaine et au fait que la Fed, même si elle joue la carte de la prudence, continue de souligner le besoin éventuel d'un durcissement supplémentaire de la politique monétaire.

La Fed est engagée dans un programme dit de resserrement quantitatif, ce qui signifie qu'elle cherche à réduire la taille de son portefeuille de bons du Trésor, jugé trop volumineux. Le prix des obligations évolue en sens opposé de leurs taux, ainsi lorsqu'il y a beaucoup d'obligations offertes sur le marché pour peu d'acheteurs, le prix du titre de dette baisse et son taux grimpe.

***Rapport du FMI sur le ralentissement de la croissance et risque géopolitique**

Selon les prévisions de référence, la croissance mondiale va ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024, soit bien moins que la moyenne historique (2000–19) de 3,8 %. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 puis à 1,4 % en 2024 alors que les effets du durcissement de la politique monétaire commencent à se faire sentir.

En 2022, l'inflation a atteint dans le monde des niveaux jamais observés depuis des décennies. Alors que l'inflation globale a reculé depuis, l'inflation hors énergie et alimentation se révèle plus tenace. La forte inflation observée ces deux dernières années pourrait créer des anticipations d'inflation durablement élevées et compliquer l'action des banques centrales en vue de ramener l'inflation à son niveau cible.



Décisions de politique monétaire de la FED et de la BCE :

*Annonces de la FED

Les nouvelles projections macroéconomiques de l'institution prévoient une hausse des prix de 5,6% en 2023, puis de 3,2% en 2024 et de 2,1% en 2025, se rapprochant de l'objectif à moyen terme de 2 %. La croissance du PIB (produit intérieur brut) devrait atteindre 0,7% en 2023, contre 0,9 % auparavant, puis 1,0% en 2024 et 1,5% en 2025.

Les économistes pensent que les principales banques centrales approchent de la fin de leurs hausses de taux puisque l'inflation est en baisse et que la croissance ralentit sous la pression de la hausse des coûts d'emprunt.

*Annonces de la BCE

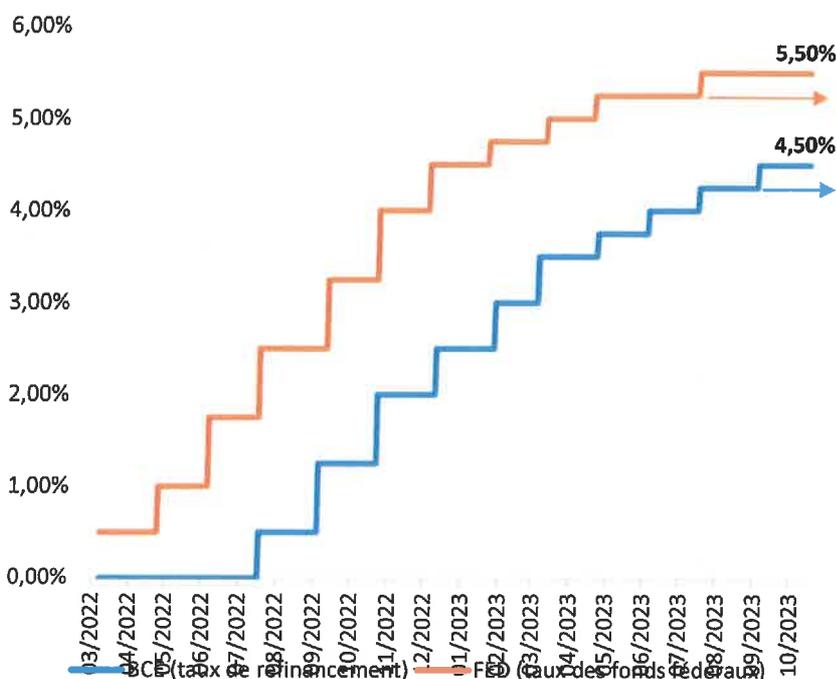
La Banque centrale européenne annonce garder ses taux inchangés, une première depuis juillet 2022

cette décision s'explique notamment par une nette baisse de l'inflation dans la zone euro, qui est passée de 5,2 % en août à 4,3 % en septembre. La pause de la BCE précède les décisions de la Réserve fédérale américaine et de la Banque d'Angleterre qui devraient également maintenir leurs taux stables à mesure que l'inflation ralentit.

La présidente de la BCE, Christine Lagarde, a déclaré lors d'une conférence de presse qu'elle n'exclurait pas une nouvelle hausse des taux, ajoutant qu'il était "totalement prématuré" de discuter d'une éventuelle baisse.

Dans la zone euro, les incertitudes concernant l'inflation se heurtent aux inquiétudes croissantes concernant la faiblesse de l'économie. Les analystes s'attendent à ce que les chiffres du PIB du troisième trimestre, publiés début novembre, montrent une contraction de la production.

Evolution des taux directeurs de la FED et de la BCE



b- Au niveau communal :

Dans la continuité du projet politique, l'ambition est de faire de notre commune, une ville attractive qui se conjugue avec le mieux vivre dans le quotidien de nos concitoyens.

Pour y parvenir, la transformation progressive se poursuit, grâce aux différents grands chantiers tels que :

- L'entrée de Ville Cité Soult
- L'aménagement complet du square du 19 mars et des rues perpendiculaires (Escaut /Rivage Marine) en lien avec la poursuite du PNRQAD
- La requalification du centre-ville

Tous ces chantiers viennent compléter la dynamique entamée depuis plus de 20 années pour requalifier notre centre-ville à l'appui de notre parc 1^{ère} valeur attractive de la commune.

Cette dynamique va être complétée par

- L'aménagement de l'ancienne gare des houillères qui constitue un projet ambitieux et un atout majeur pour le développement touristique de notre ville

En vis-à-vis de ces points forts d'aménagement du territoire, culturels et touristiques, les services à la faveur des Fresnois et des Fresnoises ne sont pas oubliés :

- L'amélioration de l'éclairage public
- L'aménagement du cimetière

- L'aménagement des voiries

La ville travaille au quotidien sur la recherche active de financements permettant de poursuivre la programmation des investissements.

Comme en 2023, Les prévisions se doivent donc d'être à la fois prudentes pour 2024 et les années suivantes mais ambitieuses pour accompagner la relance.

C'est donc logiquement que ce rapport s'axe sur la continuité de mise en œuvre du programme.

2 Décryptage du Projet de loi de finances 2024

a) Un texte voté via la procédure du 49.3

-Article 49.3 de la Constitution : « Le Premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session.

-Procédure utilisée **101 fois depuis 1958** (record d'utilisation de 28 par le Gouvernement de Michel Rocard)...dont 12 fois par le gouvernement actuel.

-Le texte adopté par cette procédure pourra être le texte initial ou complété par des amendements retenus par le Gouvernement.

b) Concours financiers de l'Etat aux collectivités

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
<i>Autres concours</i>	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
TOTAL sans mesures exceptionnelles	52,85 Md€	53,98 Md€	54,94 Md€	55,66 Md€	56,04 Md€
<i>Mesures exceptionnelles</i>	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
TOTAL avec mesures exceptionnelles	54,95 Md€	54,39 Md€	54,96 Md€	55,67 Md€	56,04 Md€

c) Un objectif non contraignant d'évolution des DRF article 16

-Instauration d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national afin de :

Faire contribuer les collectivités à un effort de réduction du déficit public
 Et de maîtrise de la dépense publique

-Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Pourra être suivi par les collectivités territoriales qui le souhaitent

Devra le cas échéant être présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes) le cas échéant.

Objectif d'évolution des DRF au niveau national

IPCH -0.5 %

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

-Considéré comme un « *pacte de défiance* » par les associations représentatives des collectivités locales, le pacte de confiance proposé en 2022 a finalement été supprimée du PLPFP 2023-2027. Le mécanisme de sanction initialement prévu a été jugé trop contraignant et comparé à une « mise sous tutelle » des collectivités.

d) Projet de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Que retenir ?

L'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution par la Première ministre Elisabeth Borne pour une adoption finale du texte le 27 septembre 2023 par l'Assemblée nationale.

Des concours financiers de l'Etat aux collectivités revalorisés chaque année et des mesures exceptionnelles qui ont été importantes en 2023.

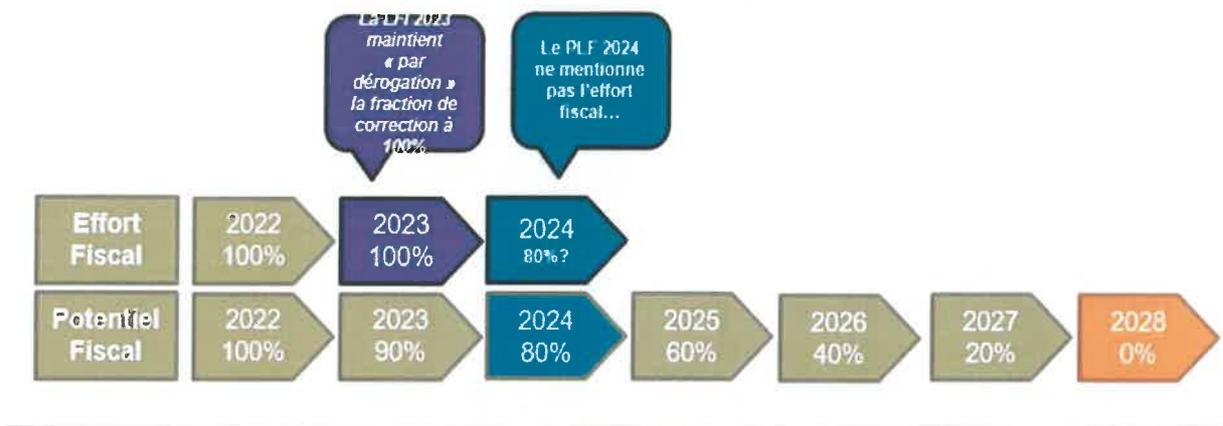
Instauration d'un **objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** au niveau national fixé à +4,8% en 2023 et à +2,0% en 2024 : il s'agit de l'IPCH minoré de 0,5%.

Un « *pacte de confiance* » supprimé car trop contraignant et souvent comparé à une « *mise sous tutelle* » des collectivités

e) Les mesures du PLF 2024

Mise en place d'une fraction de correction de 2022 à 2027

Objectif : Limiter l'impact de la réforme en lissant sa mise en place dans le temps

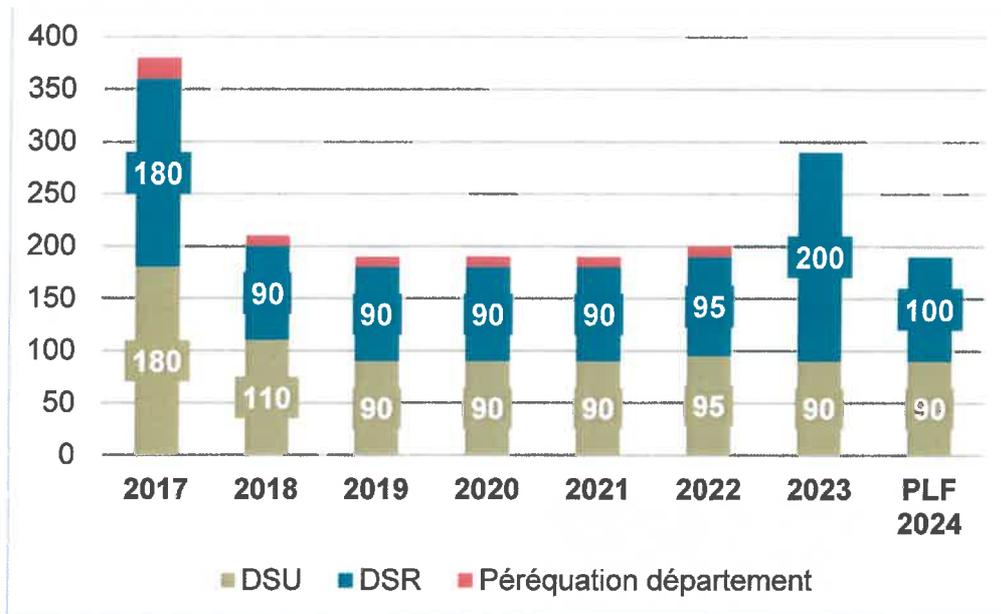


f) Comment estimer l'évolution de nos dotations en 2024

Dotation de péréquation verticale (en M€)

Dotation de péréquation : Une progression modérée en 2024

Abondements de la péréquation verticale (en M€)



Recommandations pour les communes

DF : Stabilité en 2024

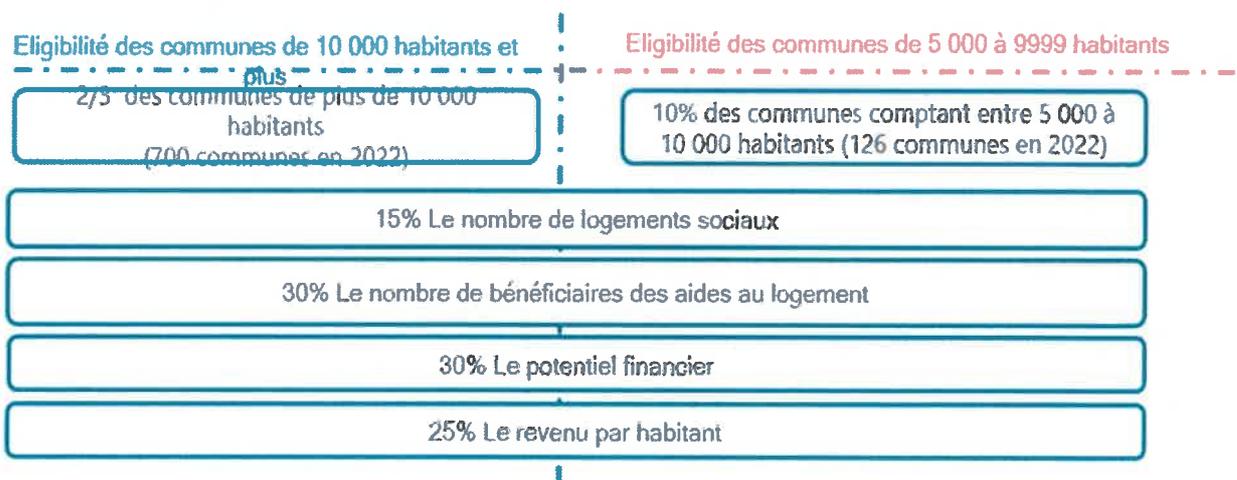
DSU : progression identique à 2023

DSR : progression identique à 2022

DNP : stable ou application de la garantie de sortie de -10%/an

Rappel des critères de calcul de la DSU

Les conditions d'éligibilité de la DSU



Les quatre garanties qui peuvent s'appliquer pour une inéligibilité en 2024

Garantie de droit commun	50% de N-1 en 2024 0€ en 2025
Garantie pour perte d'éligibilité liée à la population qui passe sous le seuil des 5 000 habitants	Mécanisme sur 9 ans : 90% en 2024 puis -1/10 ^{ème} chaque année
Garantie pour perte d'éligibilité liée au passage en FPU de l'EPCI en 2021	Mécanisme sur 5 ans : 90% en 2024 puis -1/5 ^{ème} chaque année
Garantie pour les communes nouvelles	100% des montants perçus par les anciennes communes pendant 2 ans

Nouveauté PLF 2024 :

La garantie de sortie de la DSU pour les communes nouvelles sera désormais perçue pendant 2 années contre 3 exercices auparavant

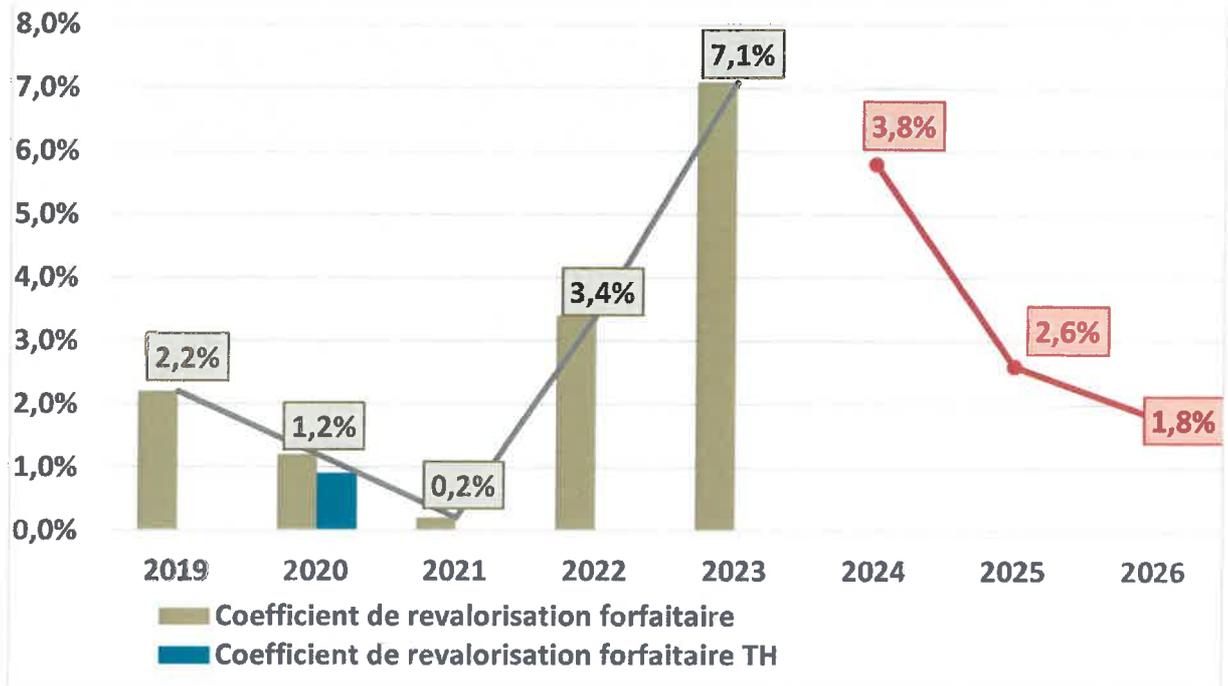
Pour notre commune, en 2024, la Dotation Globale de Fonctionnement se décompose comme suit :

Tableau d'information pour DF	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisions
Dotation forfaitaire	1 213 064 €	1 215 601 €	1 212 502 €	1 207 529 €	1 205 465 €	1 201 528 €	1 097 467 €	1 200 000 €
Dotation de solidarité rurale	241 962 €	261 602 €	266 341 €	289 430 €	317 788 €	339 677 €	359 190 €	377 000 €
Dotation de solidarité urbaine	402 421 €	439 822 €	474 024 €	509 456 €	544 604 €	565 401 €	543 024 €	618 000 €
Dotation nationale de péréquation	178 674 €	182 005 €	181 407 €	180 214 €	174 040 €	175 880 €	163 788 €	160 000 €
TOTAL	2 036 121 €	2 103 108 €	2 134 274 €	2 186 629 €	2 241 897 €	2 282 486 €	2 163 469 €	2 355 000 €



**g) Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour 2024 :
 Quelles hypothèses retenir ?**

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



h) - Un effort toujours important en faveur de l'investissement

**Renforcement du soutien des investissements en faveur de la transition écologique
 Pérennisation et augmentation du fonds vert**

	Rappel de l'enveloppe 2023	Enveloppe 2024	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,5Mds€	2,5Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

Verdissement des dotations

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Enveloppe 2024	570 M€ (+ 111 M€ DSIL exceptionnelle)	150 M€	1,046 Mds€	212M€
% part consacrée à la transition écologique	30% (25% en 2022)		20% (0% en 2022)	25% (0% en 2022)
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

Affirmation du soutien de l'Etat aux collectivités locales

Enveloppe complémentaire pour le plan France ruralités (69,5 M€) ainsi que pour les espaces France services (55,7 M€).

Hausse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), soit +364 M€ par rapport à 2023 et extension du périmètre d'éligibilité aux aménagements de terrain.

i) -Les autres mesures

Article 26 : Rétrocession du produit des amendes « zones à faible émission » aux collectivités territoriales

-L'exclusion des produits des amendes liées aux infractions à circulation dans les zones à faible émissions mobilité.

-La rétrocession des recettes des amendes forfaitaires générées par ces zones à faible émission mobilité aux collectivités qui mettent en place les contrôles de sanctions automatisés.

Article 57 : Réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales

-Institution d'une dotation budgétaire de fonctionnement attribuée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

-Dotation répartie entre les communes en fonction des critères suivants : population et/ou superficie de leur territoire couverte par cette aire protégée.

Article 58 : Modalité de répartition de la dotation pour les titres sécurisés

-100 M€ (contre 52,4 M€ en 2023) ; modalités de répartition à préciser par voie réglementaire, avec prise en compte du nombre de demandes enregistrées.

Article 59 : Réforme de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

-Part « Protection fonctionnelle » étendue à l'ensemble des communes de -10 000 habitants, financé par un abondement de 0,4 M€.

Que retenir du PLF 2024 ?

Les points clés :

- 1 Une réforme des indicateurs financiers qui se poursuit pour le potentiel fiscal avec une fraction de correction qui passe de 90% à 80%
- 2 Un abondement moins important des dotations de péréquation communales de +190M€ (contre 320M€ en 2023) mais un écrêtement de la dotation forfaitaire toujours suspendu pour 2024. +90M€ pour la dotation d'intercommunalité dont 60M€ seront financés par l'écrêtement de la CPS.
- 3 Des fonds de péréquation (FPIC et FSRIF) qui restent stables
- 4 Suppression de la CVAE : un flou qui persiste pour la part dynamique liée à la TVA
- 5 Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité qui devrait dépasser les 5% et une fraction de TVA qui restera dynamique en 2024
- 6 Un PLF de soutien à l'investissement local...
- 7 ...mais qui acte la fin des dispositifs de soutiens liés au coût de l'énergie (filet de sécurité etc...)

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)

Notre agglomération soutient nos projets et notre développement notamment à travers :

- Les opérations PNRQAD (Rivage, Escaut et place vaillant couturier)
- L'aménagement de l'entrée de Ville Soult – rue des Tourterelles
- L'étude de la rue Jean Jaurès. Le travail avec les bureaux d'étude se construit pour aborder courant 2024 la concertation avec les habitants
- La prise en charge d'intérêt communautaire de l'Ilot Zola – Seguin (ancien Proxi / rue Jeanne d'Arc et le bâtiment à l'arrière du futur Proxi. Pour information, il s'agit là du périmètre d'intérêt communautaire mais le projet est beaucoup plus large puisqu'il englobe l'entrée du Parc, la place, le devenir de l'église
- L'étude de la friche Engrais Bataille pour l'installation d'un Hôtel d'entreprises

3) Situation financière de la commune

a. Rétrospective Financière

Dans ce chapitre, nous vous présentons les grandes masses financières, l'effet ciseau, la dette et les épargnes. Les montants inscrits pour 2023 ont été arrêtés au 11/01/2024 en attente des chiffres définitifs qui figureront au compte administratif 2023.

La ville de Fresnes-sur-Escaut de part une gestion fine et prudente a conservé une situation financière saine permettant malgré le contexte morose de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat. Néanmoins, les marges de manœuvre se réduisent et l'incertitude pèse sur l'accompagnement de l'Etat.

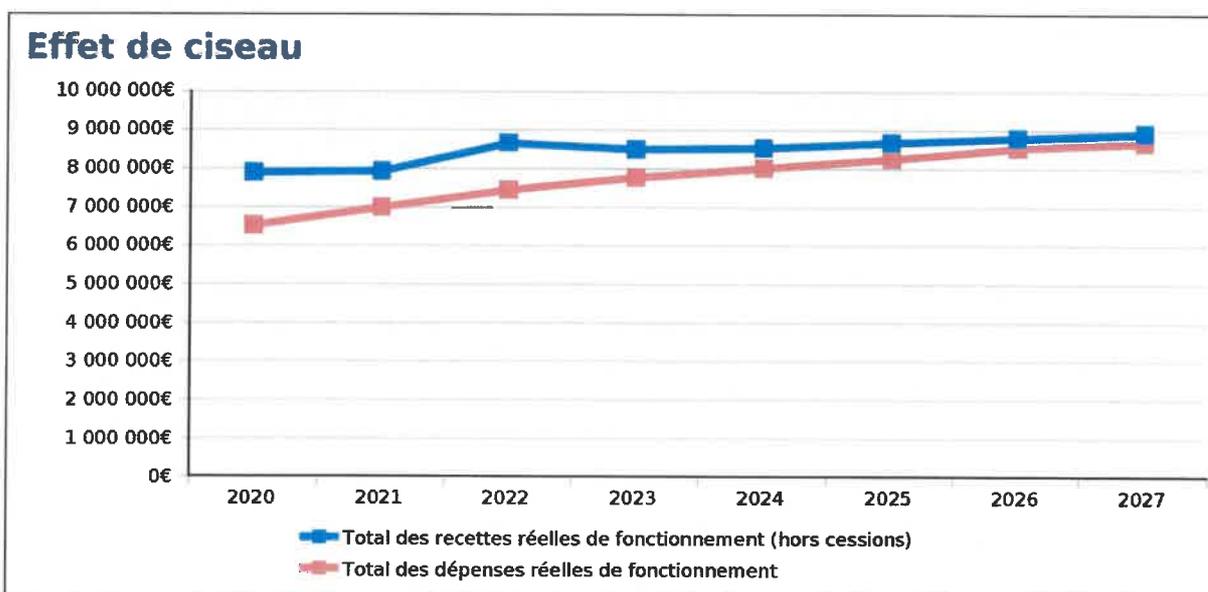
1. Le dynamisme des grandes masses financières :

Pour l'année 2023, on constate une augmentation des dépenses et une stagnation des recettes de fonctionnement.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	8 665 673	8 508 868	8 863 192	8 679 369	8 798 447	8 921 088
Dépenses de fonctionnement	7 448 966	7 773 898	8 012 013	8 262 623	8 537 085	8 669 458
dont intérêts de la dette	197 374	172 021	155 086	191 060	314 212	290 648
Recettes d'investissement	903 564	361 031	6 325 750	5 058 293	1 253 771	815 578
dont emprunts souscrits	0	0	1 533 972	4 093 367	0	0
Dépenses d'investissement	2 597 679	3 033 940	8 950 340	5 475 039	1 515 133	1 067 208
dont capital de la dette	650 548	486 724	503 659	575 617	703 080	689 246
dont P.P.I	1 946 645	2 547 216	8 446 681	4 899 422	259 313	100 000

2. L'effet de ciseau :

Le graphique ci-dessous illustre l'effet de ciseau, il met principalement en évidence l'augmentation des dépenses de fonctionnement



Ce graphique indique une trajectoire financière en hausse sur l'année 2023, sans effet de ciseau.

3. La Dette

La nature de la dette au 31/12/2023 :

L'encours de la dette de la ville de FRESNES-SUR-ESCAUT s'élève au 31 décembre 2023 à 5 596 156 €. Il est évalué à un niveau de risque très faible. La charte de bonne conduite (CBC), instaurée après la crise financière de 2008, classe 100 % de la dette Fresnoise sur le risque 1A, considérée comme le plus faible au sein de l'intervalle (1A-6F). La totalité de la dette contractée ne comprend aucun emprunt à risque. Les taux ont toujours été négociés dans l'intérêt de la collectivité.

Le niveau de l'endettement : Encours de dette et annuité au 1^{er} janvier :

	Rétrospective			Au 23/01/2024
	2020	2021	2022	2023
Capital Restant Dû (au 01/01)	7 090 430	6 625 209	6 733 428	6 082 880
Evolution n-1		- 6,56%	1,63%	- 9,66%
Annuités	692 681	2 100 663	847 922	658 745
Evolution n-1		203,27%	- 59,64%	- 22,31%

Le ratio de désendettement : (au 01/01)

Tout comme l'encours de dette, le ratio de désendettement est présenté au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

	2021	2022	2023	2024
Ratio	7,2 ans	5 ans	7,6 ans	12,7 ans

(en tenant compte d'un emprunt de 2 millions d'€ en 2024)

Le ratio de désendettement suit l'évolution de l'épargne brute présentée ci-après.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans (source Lettre des Finances Locales).

4. Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Epargne de gestion moins les intérêts de la dette.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Aussi appelée Capacité d'autofinancement CAF

	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	7 926 075	8 665 673	8 508 868	8 863 192
Epargne de gestion	1 143 733	1 414 080	906 991	676 265
Epargne brute	934 851	1 216 706	734 970	521 179
Taux d'épargne brute (en %)	11,79 %	14,04 %	8,64 %	6,11 %
Epargne nette	-956 930	566 159	248 245	17 520

Un travail sur les charges à caractère général sera nécessaire pour conserver une bonne épargne nette

II – BILAN 2023

1) Le fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement 2023

Ce tableau montre l'évolution des dépenses de fonctionnement :

	Rétrospective			Au 23/01/24
	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général (chap 011)	1 661 880	2 083 087	2 286 395	2 314 972
<i>Evolution n-1</i>		25,35%	9,76%	1,25%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 809 033	3 849 402	4 067 241	4 346 266
<i>Evolution n-1</i>		1,06%	5,66%	6,86%
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	19 020	18 661	0	0
<i>Evolution n-1</i>		- 1,89%	- 100,00%	
Contributions au fonds des EPT (art 65541)	0	0	11 063	11 063
Subventions versées (art 657)	694 236	687 307	742 345	743 014
<i>Evolution n-1</i>		- 1,00%	8,01%	- 100,00%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	126 160	133 224	149 706	186 305
<i>Evolution n-1</i>		5,60%	12,37%	520,76%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	839 416	839 192	903 114	940 382
<i>Evolution n-1</i>		- 0,03%	7,62%	4,13%
Total des dépenses de gestion courante	6 310 330	6 771 680	7 256 749	7 601 620
<i>Evolution n-1</i>		7,31%	7,16%	4,75%
Intérêts de la dette (art 66111)	227 459	208 882	197 374	172 021
<i>Evolution n-1</i>		- 8,17%	- 5,51%	- 12,85%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 13 177	- 13 970	- 13 230	- 8 078
<i>Evolution n-1</i>		6,02%	- 5,29%	- 38,94%
Charges exceptionnelles (chap 67)	2 069	24 631	8 074	8 335
<i>Evolution n-1</i>		1 090,76%	- 67,22%	3,24%
Sous-total charges d'exploitation	216 351	219 543	192 217	172 278
<i>Evolution n-1</i>		1,48%	- 12,45%	- 10,37%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 526 681	6 991 224	7 448 966	7 773 898
<i>Evolution n-1</i>		7,12%	6,55%	4,36%

Sur l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté à cause de l'inflation et ce malgré une gestion saine et rigoureuse. A noter un recul des dotations forfaitaires de l'Etat.

Le tableau ci-dessus met en évidence l'inflation qui a impacté amplement le fonctionnement de la commune

Le personnel présent fin 2023 :

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23
Agents titulaires / stagiaires / contractuels de droit public	89	86	87	86	91	94
Agents non titulaires	6	8	10	20	27	21
Autres (emplois d'avenir, PEC,...)	28	21	19	19	7	7
TOTAL	123	115	116	125	125	122

Les mesures en matière de ressources humaines : CHAPITRE 012

Ce chapitre a été fortement impacté par des **mesures nationales**, annoncées en juin 2023 et non prévisibles au moment de la préparation budgétaire 2023 :

- **La revalorisation du point d'indice** pour tous les agents de la fonction publique + 1.5 % décidé par l'Etat et effectif depuis le 01/07/2023 pour faire face à la hausse de l'inflation. Cette revalorisation fait suite à la revalorisation du point d'indice de +3.5 % mise en œuvre en juillet 2022.
- **La revalorisation de la grille des catégories C** (à compter du 1^{er} mai 2023).
- **De l'augmentation de 4.02 % du SMIC.**
- De l'actualisation du versement de l'indemnité compensatrice de la CSG.

Autres mesures :

- Des évolutions de carrières : augmentations d'échelons, mutations, avancements de grade,
- La poursuite de la mutualisation des services :
 - Postes d'ADS (Agents Droits du Sol), RAM (Relais Assistantes Maternelles),
 - CISPD (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance),
 - Un poste de DPO (Délégué à la Protection des Données)
- De la formation du personnel (16 024 € au CNFPT).

- Un agent accompagné dans son parcours de Validation des Acquis et de l'Expérience.

Les mouvements de personnel :

- 1 licenciement,
- 1 départ à la retraite,
- 1 démission,
- 3 mutations,
- Un renforcement des équipes en place :
 - 1 agent en comptabilité,
 - 2 agents en brigade verte,
 - 1 agent aux services techniques

La commune adopte une réflexion permanente quant à la gestion des effectifs.
 (Organisation, gestion prévisionnelle, non remplacement systématique des départs en retraite, accompagnement dans l'évolution de la carrière, adaptation des compétences...)

Pour 2023 le montant du régime indemnitaire (RIFSEEP) s'élève à 337 146 €, les heures supplémentaires et les heures complémentaires s'élèvent 24 880 €

b. Les recettes de fonctionnement 2023

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

	Rétrospective			Au 23/01/24
	2020	2021	2022	2023
Atténuation de charges (chap 013)	41 545	57 833	65 545	5 910
<i>Evolution n-1</i>		39,21%	13,33%	- 90,98%
Produits des services (chap 70)	117 273	150 156	217 171	191 581
<i>Evolution n-1</i>		28,04%	44,63%	- 11,78%
Produit des taxes directes (73111)	3 201 518	3 251 002	3 579 128	3 889 910
<i>Evolution n-1</i>		1,55%	10,09%	8,68%
Rôles supplémentaires	3 482	7 200	39 872	1 037
<i>Evolution n-1</i>		106,78%	453,78%	- 97,40%
Surtaxe sur les logements vacants	56 137	13 823	0	0
<i>Evolution n-1</i>		- 75,38%	- 100,00%	
Produit des contributions directes	3 261 137	3 272 025	3 619 000	3 890 947
<i>Evolution n-1</i>		0,33%	10,60%	7,51%
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	19 175	19 175	19 175	19 175
<i>Evolution n-1</i>		0,00%	0,00%	0,00%
Fiscalité transférée	19 175	19 175	19 175	19 175
<i>Evolution n-1</i>		0,00%	0,00%	0,00%

Attribution de compensation (art 7321)	629 866	677 287	677 287	677 287
<i>Evolution n-1</i>		7,53%	0,00%	0,00%
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	67 771	67 771	73 053	73 053
<i>Evolution n-1</i>		0,00%	7,79%	0,00%
FPIC (art 73223)	168 327	172 234	171 523	158 835
<i>Evolution n-1</i>		2,32%	- 0,41%	- 7,40%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	1 198	909	845	520
<i>Evolution n-1</i>		- 24,12%	- 7,03%	- 38,45%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	97 598	101 592	103 011	112 439
<i>Evolution n-1</i>		4,09%	1,40%	9,15%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	102 543	168 897	151 925	88 761
<i>Evolution n-1</i>		64,71%	- 10,05%	- 41,58%
Impôts et taxes (chap 73)	4 347 614	4 479 889	4 815 818	5 021 017
<i>Evolution n-1</i>		3,04%	7,50%	4,26%
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 207 529	1 204 528	1 201 528	1 196 938
<i>Evolution n-1</i>		- 0,25%	- 0,25%	- 0,38%
Dotation de solidarité rurale - DSR (art 74121 et 74122)	289 430	318 359	339 677	359 190
<i>Evolution n-1</i>		10,00%	6,70%	5,74%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	509 456	536 905	565 401	594 263
<i>Evolution n-1</i>		5,39%	5,31%	5,10%
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	180 214	176 355	175 880	163 788
<i>Evolution n-1</i>		- 2,14%	- 0,27%	- 6,88%
FCTVA (art 744)	21 730	24 255	13 781	31 458
<i>Evolution n-1</i>		11,62%	- 43,18%	128,27%
Participations (art 747)	637 978	527 335	499 277	372 146
<i>Evolution n-1</i>		- 17,34%	- 5,32%	- 25,46%
Compensations TFB Locaux industriels	0	176 040	176 040	194 939
<i>Evolution n-1</i>			0,00%	10,74%
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	424 271	105 479	424 131	95 609
<i>Evolution n-1</i>		- 75,14%	302,10%	- 77,46%
Dotations	3 270 608	3 069 257	3 395 715	3 008 331
<i>Evolution n-1</i>		- 6,16%	10,64%	- 11,41%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	107 004	114 347	129 321	120 372
<i>Evolution n-1</i>		6,86%	13,10%	- 6,92%
Total des recettes de gestion courante	7 884 043	7 871 482	8 623 570	8 347 211
<i>Evolution n-1</i>		- 0,16%	9,55%	- 3,20%
Produits financiers (chap 76)	4	2	0	2
<i>Evolution n-1</i>		- 57,14%	- 100,00%	
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	8 667	54 591	42 103	161 655
<i>Evolution n-1</i>		529,88%	- 22,88%	283,95%
Autres recettes d'exploitation	8 671	54 593	42 103	161 657
<i>Evolution n-1</i>		529,58%	- 22,88%	283,96%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 892 714	7 926 076	8 666 673	8 508 868
<i>Evolution n-1</i>		0,42%	9,33%	- 1,81%

Les recettes liées au produit des services (régie jeunesse : cantine, CLSH..., régies locations, droits de place...) sont estimées au total à environ 191 581 €.

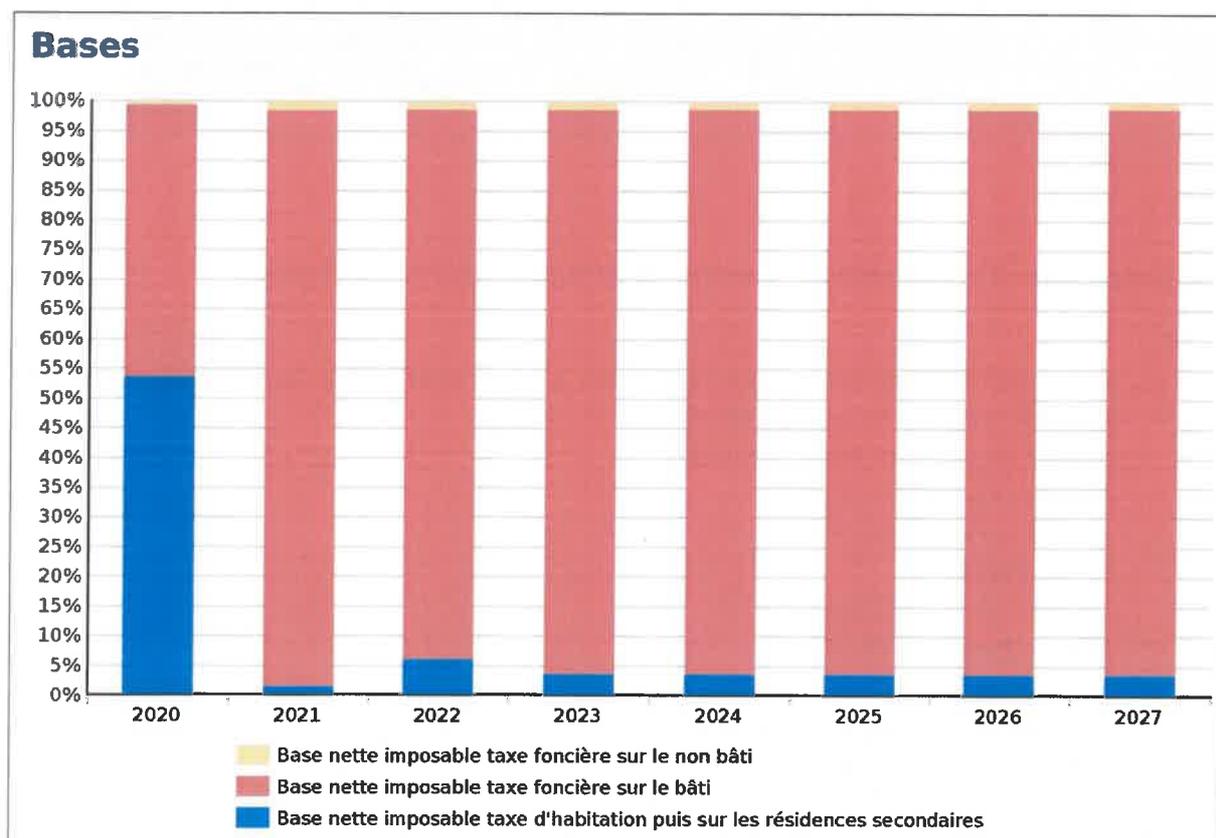
c. Les taxes locales

En 2023, les taux n'ont pas augmenté pour la 14ème année consécutive :

Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 58,05%, Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 78.38%.

Demeure cependant la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les Logements Vacants.

Années	Base taxe d'habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2020	4 489 400	3 817 788	54 488
2021	54 798	3 536 390	55 008
2022	252 184	3 823 083	57 553
2023	160 300	4 198 124	61 927
2024	166 552	4 361 851	61 927
2025	170 882	4 475 259	61 927
2026	173 958	4 555 814	61 927
2027	177 089	4 637 818	61 927



2) L'investissement

a. : Les dépenses d'investissement

Ce tableau présente l'évolution des dépenses d'investissement :

	Rétrospective			Au 23/01/24
	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 215 835	1 013 012	1 734 706	2 386 919
<i>Evolution n-1</i>		- 16,68%	71,24%	37,60%
Subventions d'équipement (art 204)	238 910	111 970	211 940	160 297
<i>Evolution n-1</i>		- 53,13%	89,28%	- 24,37%
Sous-total dépenses d'équipement	1 454 745	1 124 982	1 946 645	2 547 216
<i>Evolution n-1</i>		- 22,67%	73,04%	30,85%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	465 221	1 891 781	650 548	486 724
<i>Evolution n-1</i>		306,64%	- 65,61%	- 25,18%
Autres investissements hors PPI	12 620	3 532	485	0
<i>Evolution n-1</i>		- 72,01%	- 86,26%	- 100,00%
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	1 932 587	3 020 295	2 597 678	3 033 940
<i>Evolution n-1</i>		56,28%	- 13,99%	16,79%

Le programme d'investissement communal s'est poursuivi en 2023 avec :

- Aménagement ancienne gare houillères en lien avec Valenciennes Métropole et le Département du Nord (166 007€)
- Entrée de ville cité Sault (15 468€)
- Aire de fitness (25 761€)
- Centre social (37 963€)
- Eglise (49591€)
- Centre-Ville (173 851€)
- Rue du bois (905 081€)
- Terrain de football (19 710€)
- Travaux WC école Curie (14 135€)
- Vidéo protection (20 618€)
- Eclairage public (253 598€)
- Le chantier du Dojo (112 468€)

- Les travaux d'aménagement au Square du 19 mars PNRQAD (176 865€)
- Extension cimetièrre avec études (9 924€)
- Acquisition SIGH 24 Résidence Ballenger (108 000€)

Les investissements en matériel pour les services techniques et matériel divers (Karcher, Chariot de service, drapeaux, chaises stores, scie, échenilloir, tondeuse, débroussailleuse, clôture, sèche-linge, siège de bureau...) ont été réalisés.

b. Les recettes d'investissement

	Rétrospective			Au 23/01/2024
	2020	2021	2022	2023
FCTVA (art 10222)	216 442	323 405	183 980	141 083
<i>Evolution n-1</i>		49,42%	- 43,11%	- 23,32%
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	22 629	49 424	38 922	33 135
<i>Evolution n-1</i>		118,41%	- 21,25%	- 14,87%
Dotations d'équipement des Territoires Ruraux (DETR ex DGE - art. 1341)	44 772	66 931	74 316	54 311
<i>Evolution n-1</i>		49,49%	11,03%	- 26,92%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	191 599	550 890	589 483	131 326
<i>Evolution n-1</i>		187,52%	7,01%	- 77,72%
Produit des amendes de police (1342)	5 674	1 883	16 309	0
<i>Evolution n-1</i>		- 66,82%	766,33%	- 100,00%
Autres recettes	90	2 017	553	1 176
<i>Evolution n-1</i>		2 141,08%	- 72,56%	112,47%
Sous-total des recettes d'investissement	481 205	994 549	903 564	361 031
<i>Evolution n-1</i>		106,68%	- 9,15%	- 60,04%
Emprunts en cours	0	2 000 000	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	481 205	2 994 549	903 564	361 031
<i>Evolution n-1</i>		522,30%	- 69,83%	- 60,04%

Les recettes sont constituées principalement :

- Des ressources propres : l'autofinancement, les cessions d'immobilisation recettes ponctuelles, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) qui est en corrélation avec les investissements réalisés et la Taxe d'Aménagement également fluctuante.
- Les ressources externes : les recettes de subventions liées aux opérations mais qui enregistrent un décalage par rapport au paiement.

- De manière générale se confirme un décalage de plus en plus important entre les demandes, les notifications et les versements de nos demandes de subventions.

En 2023, ont été perçus à titre d'exemple les financements suivants :

- 131 326€ pour les travaux du DOJO (DETR, Agence Nationale du Sport, Département)
- 10 181€ aide aux cantines scolaires
- 14 353€ subvention DATL IREG Nord pas de calais
- 26 539€ subvention DATL CVCB Région
- 4 004€ CIPD installation 3 caméras vidéo protection écoles
- 2 567€ multi accueil CAF
- 16 911€ DETR école primaire Curie

Sont encore à recevoir notamment :

- La participation de la Région pour notre projet de redynamisation du centre-ville (achat de cellules commerciales, travaux de réhabilitation...)
- 300 000€ rénovation du centre socio culturel
- 5 491 € Logiciel portail CAF

III - PROSPECTIVE

1) L'année 2024

a. Les orientations

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2024 et les suivants.

Après la crise sanitaire de 2020-2021, l'année 2022 aurait dû nous permettre de retrouver une stabilité budgétaire, nécessaire à la consolidation de nos politiques publiques. Malheureusement la forte hausse des prix intervenue dès le début de l'année 2023 a freiné cette reprise et a replongé notre commune, comme toutes les collectivités territoriales, dans une période de grande incertitude financière.

Ainsi sur l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une augmentation, impactées par l'inflation, l'explosion des prix de l'énergie et les décisions prises par l'Etat. Le dynamisme des recettes fiscales, l'encaissement de recettes exceptionnelles et la situation financière solide de notre commune ont permis d'absorber budgétairement cette hausse sans impacter nos grands équilibres budgétaires à court terme. Cependant de grosses incertitudes persistent à moyen terme.

Aujourd'hui, le contexte économique global est encore loin d'être stabilisé. Si les prix de l'énergie sont revenus à des niveaux acceptables, il n'y a aucune garantie qu'ils ne remontent pas à l'avenir. Par ailleurs, l'inflation reste à un niveau élevé et la revalorisation des salaires est toujours d'actualité. En parallèle l'Etat n'a toujours pas abordé la question du financement du déficit public et ses possibles conséquences sur les budgets des collectivités territoriales. Dans ce contexte, l'objectif est de garder un niveau d'épargne brute stable afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire que la commune s'est fixé tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Les grandes lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont ainsi réaffirmées :

Stabilité des taux d'imposition ;

Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;

Poursuite du programme d'investissement ambitieux.

Ces éléments nécessitent une adaptation et une réactualisation financière régulière. Pour autant la volonté politique affichée est de poursuivre le vaste programme d'investissements structurants pour notre commune :

- La fin de la programmation des investissements pluriannuels dans le cadre de l'appel à projet pour la redynamisation des centres-villes. Sur le sujet reste à faire :
 - Les travaux de la cellule commerciale (anciennement Gorny) se poursuivent. BP 2024 : 15 000 €
 - L'aménagement de notre ancienne Poste à l'entrée de la rue Bancel pour y accueillir Mercure qui doit quitter la gare en vue de sa réhabilitation. BP 2024 : 15 000 €

Une veille active des locaux commerciaux en vente se poursuit dans le périmètre concerné.

La conduite des projets en lien avec Valenciennes Métropole se poursuit par étape. En 2022 après la prise d'intérêt communautaire de l'ilot Zola Seguin, l'étude de définition du projet est en cours de réalisation avec différents scénarios qu'il faut présenter avant validation.

Il en est de même pour l'étude de valenciennes Métropole pour le réaménagement des Engrais Bataille en zone d'activité économique dont les contours se dessinent malgré des enjeux environnementaux colossaux qui ralentissent le projet.

La commune maintient son cap sur les investissements et prend, de ce fait, une part active à la relance de l'économie locale.

En 2024 aussi, l'équipe municipale ne fera pas l'impasse sur les recherches de financement actives nous permettant d'optimiser nos différents plans de financement pour les investissements à venir, y compris lorsqu'il peut y avoir rétroactivité.

Ce ROB 2024 est donc plus que jamais le reflet de la détermination de continuer d'avancer dans notre projet de ville dans un contexte extrêmement difficile et un avenir très incertain.

- Le PNRQAD, on l'a dit, est commencé et va se poursuivre sur les deux prochaines années
- L'Eglise Saint Martin qui a fait l'objet d'une étude complète du clocher et d'une actualisation pour le reste de l'édifice demande des travaux de mise en sécurité qui sont lancés. BP 2024 : 60 000.00 € (primes et frais de publication européenne)
- Les travaux pour la cellule commerciale Gorny seront terminés pour la fin de l'année
- Après l'acquisition des locaux du centre social à Ballanger en 2022, les travaux d'extension démarreront cette année. BP 2024 : 91 000 € et 165 000 € (CAVM)
- Le Travail sur un Schéma Directeur pour les installations sportives et notamment le terrain de foot synthétique est en cours. BP 2024 : 112 134 € (terrain collège) + 40 290 € RAR
- Les travaux d'aménagement de l'Entrée de Ville Cité Sault, rue des Tourterelles sont toujours inscrits budgétairement mais l'opération se complexifie avec l'augmentation draconienne des coûts de construction. BP 2024 : 100 000.00 €
- L'étude pour l'aménagement de la rue Gambetta. BP 2024 : 40 000 € (travaux de voirie)
- Aménagement du cimetière. BP 2024 : 233 485 € + 102 806 € RAR
- Acquisitions foncières : immeuble Savary. BP 2024 : 5 000 € + 210 000 € RAR
Maison et cités : BP 2024 : 350 000 €
Immeuble rue Zola : BP 2024 : 350 000 €
- Centre Social. BP 2024 : 30 200 € + 223 800 € RAR
- Eclairage public. BP 2024 : 330 000 € + 152 160 € RAR
- Château Renard. BP 2024 : 100 000 €
- Rue du bois. BP 2024 : 4 621 € RAR

En fonction du contexte actuel, ce rapport restera évolutif dans la mesure où les conséquences de la crise sociale et économique sont loin d'avoir montré tous leurs impacts.

L'équipe municipale s'investit au quotidien, sur le terrain, dans les réunions et les institutions dont nous dépendons, afin de batailler pour défendre nos projets.

b. Les grandes caractéristiques du BP 2024 :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux ;
- Population stable ;
- Une augmentation des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties générant un produit augmenté d'environ 160 300 €.

La recherche de maintien des prévisions budgétaires des dépenses réelles de fonctionnement est construite dans un contexte économique difficile subissant de plein fouet l'inflation.

Aussi la ville se dote des compétences humaines nécessaires pour solliciter nos partenaires sur les demandes de subventions en investissement mais aussi et surtout aujourd'hui en fonctionnement car nous souhaitons le maintien de la capacité d'autofinancement nécessaire aux investissements.

2) Projection 2024-2027

Les principales hypothèses retenues pour la prospective sont :

- Population DGF simulée à hauteur de 7527 habitants.
- Evolution projetée des charges générales du fonctionnement : prévision d'une augmentation due à l'inflation.
- En ce qui concerne le produit des services (chap. 70), au vu du résultat 2022 (194 956€), partant du résultat 2021 (150 156€), avec une prévision à 200 000€ sur les projections 2023 à 2025.
- Evolution projetée des charges du personnel : + 5.8 % en 2024 par rapport à 2023 soit 4 600 000€ (+253 734€)
- Réforme de la Taxe d'Habitation : Agrégation du taux de Taxe Foncière Sur les Propriétés Bâties (TFPB) du Département avec le Taux TFPB de la commune soit 38.76% (Taux communal) + 19.29% (Taux Départemental) = 58.05%, comme en 2020, figé jusqu'à un éventuel changement de loi.

a. L'évolution projetée des grandes masses financières

	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	8 665 673	8 508 868	8 863 192	8 679 369	8 798 447
Dépenses de fonctionnement	7 448 966	7 773 898	8 012 013	8 262 623	8 537 085
<i>dont intérêts de la dette</i>	197 374	172 021	155 086	191 060	314 212
Recettes d'investissement	903 564	361 031	6 325 750	5 058 293	1 253 771
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	1 533 972	4 093 367	0
Dépenses d'investissement	2 597 679	3 033 940	8 950 340	5 475 039	1 515 133
<i>dont capital de la dette</i>	650 548	486 724	503 659	575 617	703 080
<i>dont P.P.I</i>	1 946 645	2 547 216	8 446 681	4 899 422	259 313

On constate que 2024 est fortement impactée par les investissements.

L'inflation que nous subissons engendre une hausse des dépenses de fonctionnement.

b.L'évolution des épargnes

	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	8 665 673	8 508 868	8 863 192	8 679 369	8 798 447
Epargne de gestion	1 414 080	906 991	676 265	607 806	575 574
Epargne brute	1 216 706	734 970	521 179	416 746	261 361
Taux d'épargne brute (en %)	14,04 %	8,64 %	6,11 %	4,8 %	2,97 %
Epargne nette	566 159	248 245	17 520	-158 871	-441 719

c.Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2022	2023	2024
Fonds de roulement en début d'exercice	5 388 760	4 911 352	2 973 412
Résultat de l'exercice	-477 408	-1 937 940	-1 773 412
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 911 352	2 973 412	1 200 000

Seules les dotations de l'Etat sont prévues, les recettes éventuelles suite aux dépôts de dossiers de subvention relatifs aux projets ne sont pas inscrites (Région, Drac, Agence de l'eau, Europe, fonds privés...)

Le tableau ci-dessus représente l'état de la trésorerie prévisionnel de 2022 à 2024

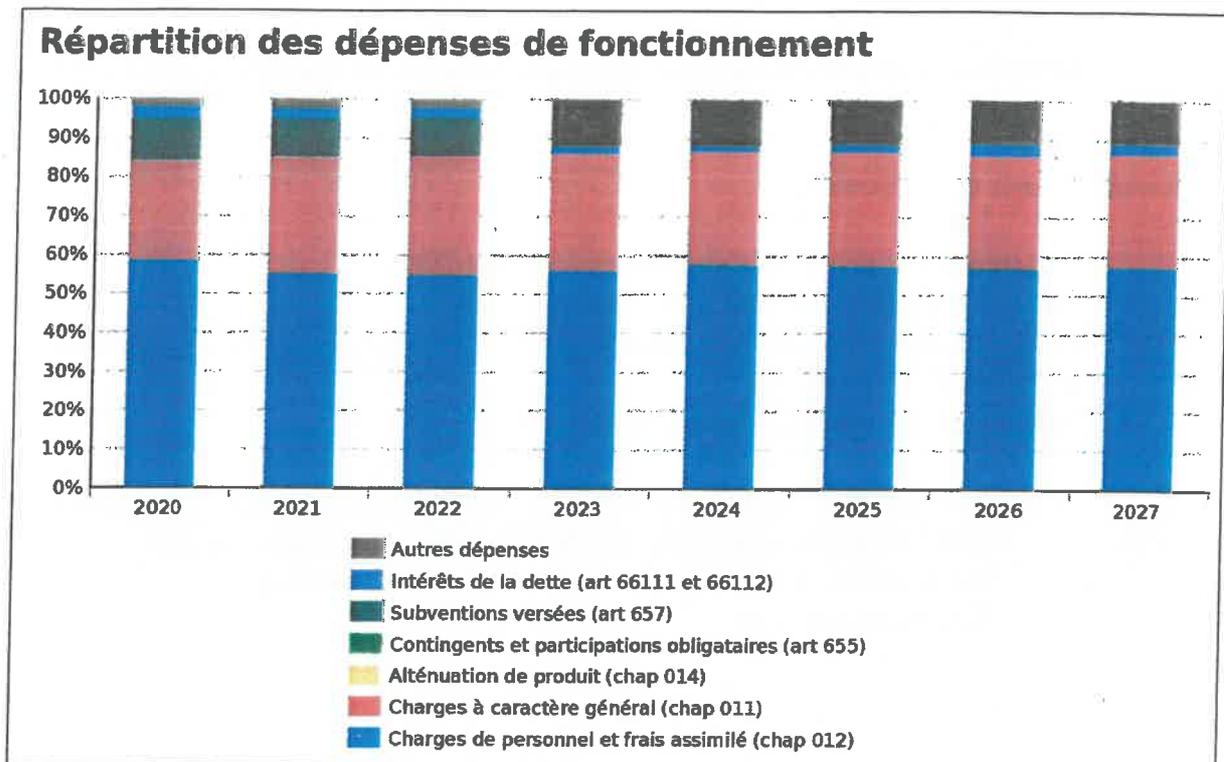
d.La fiscalité directe

La commune ne prévoit pas d'augmentation du taux des Taxes foncières.

e.La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	6 526 681	-10,27 %	858
2021	6 991 224	7,12 %	919
2022	7 448 966	6,55 %	984
2023	7 773 898	4,36 %	1 022
2024	8 012 013	3,06 %	1 053
2025	8 262 623	3,13 %	1 086
2026	8 537 085	3,32 %	1 122
2027	8 669 458	1,55 %	1 140



Le graphique ci-dessus représente la répartition des dépenses de fonctionnement avec une stabilité contenue dans les années à venir.

Pour les charges de personnel :

La collectivité entend poursuivre la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et en améliorant les conditions de vie au travail.

Il conviendra de prendre en compte :

- L'application du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations, reclassement indiciaire).
- L'augmentation de 1.13 % du SMIC au 01/01/2024.
- La revalorisation du point d'indice de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023 en année pleine sur 2024
- L'actualisation du versement de l'indemnité compensatrice de la CSG.
- La formation du personnel adaptée aux besoins des services
- La revalorisation du complément indemnitaire (IFSE)
- La revalorisation statutaire des grilles de 5 points d'indice pour tous grades, décidée également par l'Etat et mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2024. Cette mesure se traduit par une revalorisation de 25 € brut mensuel par agent.
- Création d'une police municipale.
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat.
- Participation à la mutuelle santé prévoyance à partir de juillet 2024

- Elections européennes 2024.
- Eventuelle stagiairisation à 35h d'agent actuellement contractuel.

Les mouvements de personnel :

- 3 départs à la retraite sont identifiés sur l'année 2024.
- Aucune disposition de l'Etat quant aux contrats aidés
- Des évolutions de carrières : augmentations d'échelons, mutations, avancements de grade, promotion interne.
- La poursuite de la mutualisation des services :
 - Postes d'ADS (Agents Droits du Sol), RAM (Relais Assistantes Maternelles),
 - CISPD (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance),
 - Un poste de DPO (Délégué à la Protection des Données)
 - Un référent énergie

Le tableau du personnel est traduit ci-dessous pour les années 2023 et 2024.

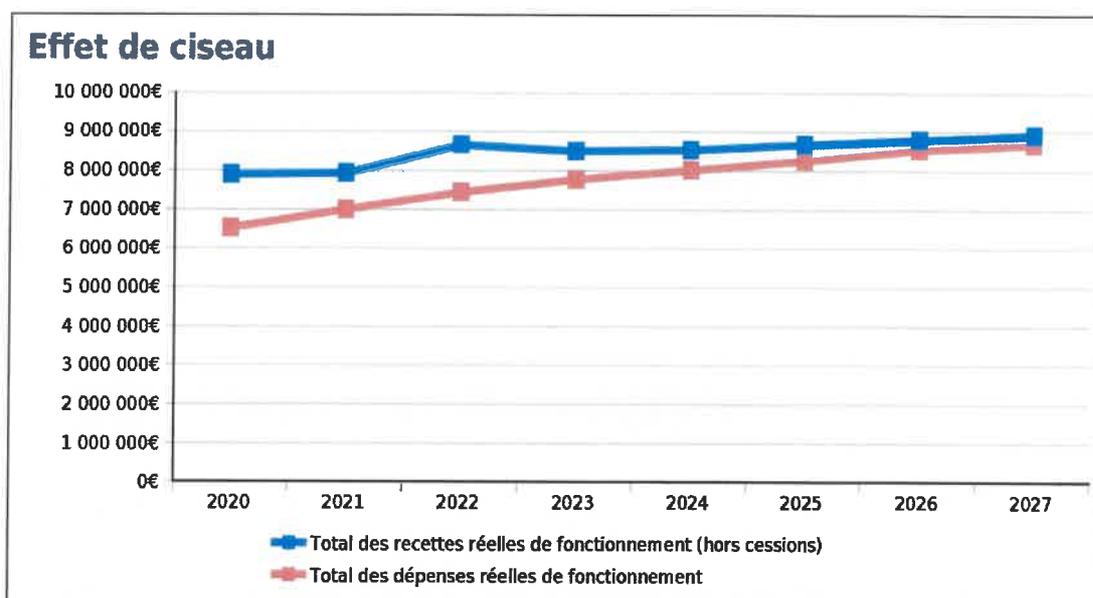
	01/01/2023	01/01/2024
Agents titulaires / stagiaires / contractuels de droit public	91	97
Agents non titulaires	27	18
Autres (emplois d'avenir, PEC, activités accessoires)	7	7
TOTAL	125	122

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2022	8 665 673	9,33 %	1 144
2023	8 508 868	-1,81 %	1 118
2024	8 863 192	4,16 %	1 165
2025	8 679 369	-2,07 %	1 141
2026	8 798 447	1,37 %	1 156
2027	8 921 088	1,39 %	1 173

3. L'évolution de l'effet de ciseau



Dans la prospective des années à venir, tout comme pour la rétrospective, tout sera mis en œuvre pour préserver au minima la stabilité de notre capacité d'autofinancement, et tendre à la renforcer.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	8 665 673	8 508 868	8 533 192	8 679 369	8 798 447	8 921 088
Evolution n-1	9,33 %	-1,81 %	0,29 %	1,71 %	1,37 %	1,39 %
Dépenses de fonctionnement	7 448 966	7 773 898	8 012 013	8 262 623	8 537 085	8 669 458
Evolution n-1	6,55 %	4,36 %	3,06 %	3,13 %	3,32 %	1,55 %

f- La section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%. Pour 2024 le montant est estimé à 242 000

2023	2024	2025
141 083	240 042	373 834



Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (Région, Département, Communauté d'Agglomération...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend la taxe d'aménagement.

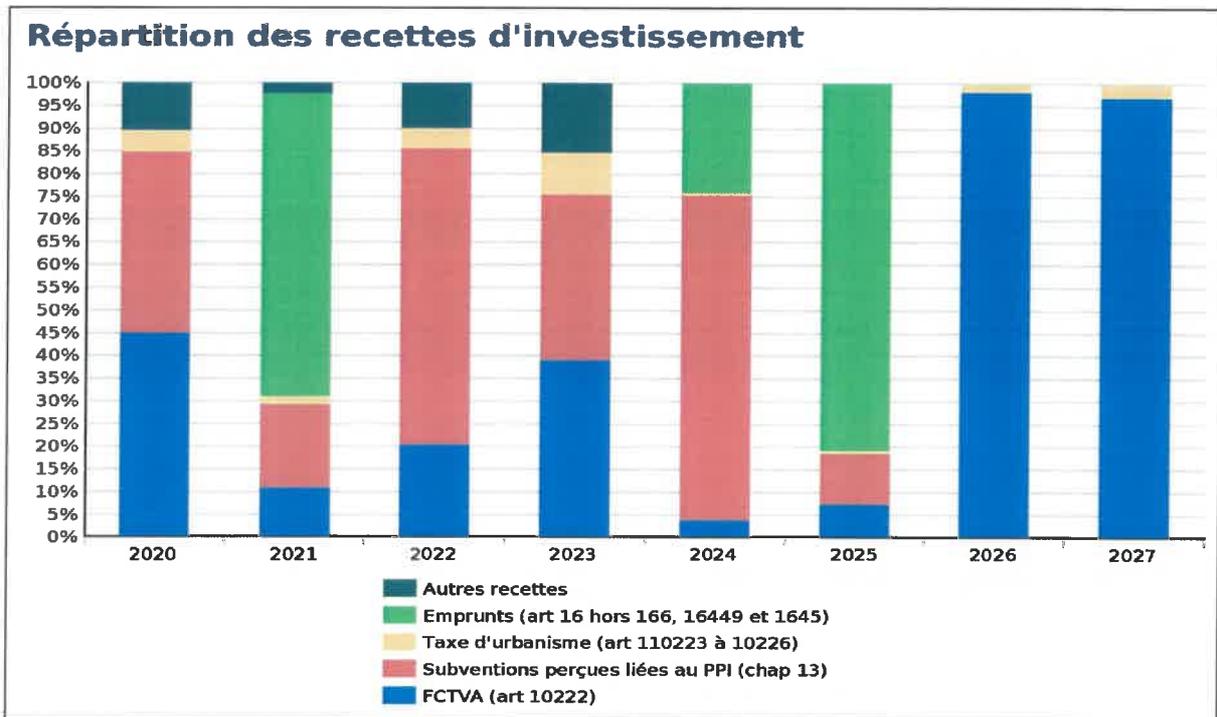
2022	2023	2024	2025	2026
38 922	33 135	25 000	25 000	25 000

Emprunts :

2021	2022	2023	2024
2 000 000	0	0	2 000 000

L'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2007 auprès de la Caisse d'épargne arrivera à son terme en avril 2026. A ce jour il nous reste 159 592.12 € à rembourser.

Les subventions d'équipement de Valenciennes Métropole seront soldées en 2024.



Seules les dotations de l'Etat sont prévues, les recettes éventuelles suite aux dépôts de dossiers de subvention relatifs aux projets ne sont pas inscrites (Région, Drac, Agence de l'eau, Europe, fonds privés...)

2. Les dépenses d'investissement

g- Le programme pluriannuel d'investissement et son financement

1. Les dépenses prévues au PPI

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
ACQUISITIONS FONCIERES	108 000	705 000	0	0	0	808 000
AIRE DE FITNESS	25 761	0	0	0	0	106 166
CENTRE SOCIAL	37 963	30 200	631 968	0	0	688 457
CHATEAU RENARD (PARC)	0	100 000	400 000	0	0	500 000
DOJO	112 468	0	0	0	0	750 800
ECLAIRAGE PUBLIC	253 598	330 000	365 039	159 313	0	1 089 494
EGLISE	49 591	60 000	0	0	0	109 591
ENTRÉE DE VILLE	15 468	100 000	0	0	0	117 533
ETUDES	54 650	100 000	100 000	100 000	100 000	545 029
EXTENSION CIMETIÈRE AVEC ETUDE	9 924	233 485	0	0	0	248 488
GARE	166 007	0	2 439 970	0	0	2 618 358
INVEST SERVICES ET DIVERS	213 775	0	0	0	0	213 775
PATRIMOINE RAR	0	100 000	100 000	0	0	300 000
	0	5 702 837	0	0	0	6 542 220
REVITALISATION CENTRE VILLE	173 851	15 000	0	0	0	338 387
RUE DU BOIS	905 081	0	0	0	0	948 725
RUE GAMBETTA	0	40 000	330 000	0	0	660 000
SOCLE NUMERIQUE	0	0	0	0	0	52 044
SQUARE DU 19 MARS	176 865	0	0	0	0	184 065
Subventions d'équipement	160 297	256 000	80 000	0	0	496 297
TERRAIN DE FOOT ET ACTIVITES SCOLAIRES	19 710	112 134	272 445	0	0	522 909
TRAVAUX EN REGIE	0	0	0	0	0	41 827
TRAVAUX WC ECOLE CURIE	14 135	0	0	0	0	124 135
VIDEOPROTECTION	20 618	0	0	0	0	80 246
VOIRIE (Marché BDC)	29 454	180 000	180 000	0	0	489 454
Total	2 547 216	8 064 656	4 899 422	259 313	100 000	18 576 000

Les restes à réaliser en dépenses 2023 s'élèvent à 5 702 837 €

2. Les principaux financeurs du PPI :

	2023	2024	2025	Total
CAF	0	0	295 498	304 498
DETR ETAT	0	0	0	0
Divers	0	160 000	0	2 150 522
Département	0	0	0	690 053
ETAT	131 326	0	0	1 399 519
ETAT DPV	0	270 594	0	350 594
Région	0	109 125	0	324 125
VAL MET	0	0	0	425 500
RAR	0	5 096 239	0	0
Total	131 326	5 635 958	566 092	5 644 811

Les restes à réaliser de recettes 2023 s'élèvent à 5 096 239 €

La commune entend poursuivre sa politique volontariste d'investissement, vecteur de croissance économique.

Une gestion pluriannuelle des investissements selon la méthode des autorisations de programme et crédits de paiement est en réflexion.

« Conformément aux articles L231-3 et R2311-9 du Code Général des collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi sur le plan organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. »

Conclusion

Le budget 2024 s'oriente vers un budget primitif qui permet de continuer à redynamiser notre ville. Il s'inscrit dans un contexte de meilleur qualité que celui de 2023. Le phénomène inflationniste tend à refluer sur une partie des achats de la collectivité et les prix de l'énergie sont, pour le moment maîtrisable. Il reste néanmoins très hasardeux de prédire une année 2024 sans heurt tant l'interdépendance des systèmes économiques est important et les facteurs de déstabilisation nombreux.

Fort d'une situation financière saine, nous faisons face malgré un contexte incertain et tendu. Nous voulons plus que jamais poursuivre les investissements nécessaires tout en conservant un service public de qualité nécessaire aux bien être des Fresnois et Fresnoises avec un niveau de fiscalité inchangé. Comme en 2023, ces choix restent toutefois liés aux évolutions de la situation nationale et internationale.

La commune devra également accentuer la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement de manière à dégager un autofinancement suffisant pour la section d'investissement des exercices futurs.